

Plant-Prod 30-8-8 Arbres

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Plant-Prod 30-8-8 Arbres
Autres moyens d'identification	10573
Famille du produit	Plant-Prod
Usage recommandé	Engrais hydrosoluble pour les plantes.
Fabricant	Master Plant-Prod Inc., 314 Orenda Rd. , Brampton, Ontario, Canada, L6T 1G1
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 1-613-996-6666, 24 Hours
Date de préparation	le 03 novembre, 2014

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Non classifié dans une classe de danger.

Éléments d'étiquetage

Sans objet

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ne contient pas d'ingrédients nocifs. Mélange:

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Ingestion

Pour de grandes quantités appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Inonder d'eau ou d'un autre agent extincteur convenable.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d' eau.

Dangers spécifiques du produit

Si chauffé , pourrait libérer des gaz d'ammoniac. Ne pas inhaler les vapeurs de décomposition.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Oxydant. Empêcher le contact avec les matières inflammables et combustibles. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir le déversement. Éviter le contact avec des matériaux combustibles et organiques et des sources d'ignition.

Balayer le produit déversé et éliminer manière approuvée. Éviter de produire de la poussière.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants.

Stocker dans un récipient fermé. Tenir à l'écart des acides, des bases , des agents réducteurs et des combustibles.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Utilisez un appareil respiratoire ou masque anti-poussière.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Poudre fine bleu. Dimension des particules: Pas disponible
Seuil olfactif	Sans objet
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Pas disponible

Inflammabilité (solides et gaz)	Ne brûle pas.
Tension de vapeur	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Autres informations	
État physique	Solide
Formule moléculaire	Sans objet
Poids moléculaire	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation. Peut intensifier un incendie.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Réagit en présence de : température accrue.

Conditions à éviter

Chaleur. Eau, teneur en eau ou humidité. Flamme nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

Matériaux incompatibles

Acides forts, des bases fortes, poudre d'aluminium.

Produits de décomposition dangereux

Sous le feu - dispersion de poussières fines dans l'air peut former un mélange explosif. Le formaldéhyde, l'ammoniac, des oxydes de soufre, l'acide cyanurique, des oxydes d'azote, oxydes de phosphore.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

L'urée peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Corrosion/Irritation cutanée

Irritation pourrait se produire une exposition prolongée à une solution d'engrais ou d'engrais sécher le contact avec le produit chauffé peut provoquer des brûlures thermiques.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Irritation ou de brûlure pourrait se produire si la solution d'engrais est projeté dans les yeux ou produit sec contacté. Matériau chauffé peut provoquer des brûlures thermiques.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Une très faible activité de vapeur. Peut entraîner une irritation respiratoire. Si chauffé pourrait libérer des gaz d'ammoniac.

Absorption par la peau

Non absorbé par la peau.

Ingestion

L'ingestion excessive doit avoir lieu avant que des résultats des dangers pour la santé. Effets de la surexposition peuvent inclure des nausées, des vomissements, de la diarrhée, de la faiblesse ou de convulsions.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de

recyclage approuvées pour votre juridiction.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Classification SIMDUT 1988

Il ne s'agit pas d'un produit contrôlé selon le SIMDUT.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 03 novembre, 2014

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database.
Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).